



DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

- RODEZ
- MILLAU
- VILLEFRANCHE DE R<sup>GUE</sup>
- DECAZEVILLE
- MENDE
- BÉZIERS
- CAHORS
- FIGEAC
- TOULOUSE
- ALBI
- MONTAUBAN
- AUCH
- AGEN
- BRIVE
- AURILLAC
- SAINT-LOUR



Exp. : Socobois - 14, boulevard Juskiewenski - 46100 FIGEAC - FRANCE

TÉL 05 65 50 11 11  
 FAX 05 65 50 18 18

SOCOBOIS - 14, BOULEVARD JUSKIEWENSKI - 46100 FIGEAC

www.socobois.net - figeac@socobois.net

Mr PORCHER Jean

1b rue Littré

24000 PERIGUEUX

Objet :

**DEVIS**

Figeac, le 26 Juillet 2018

Dossier :

**Diagnostics**

Expéditeur :

**Béatrice CALVO**

*figeac@socobois.net*

Monsieur,

En réponse à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après notre Offre de Services :

■ CADRE LÉGISLATIF DES DIAGNOSTICS

**1ère mise à jour GRATUITE de TOUS les diagnostics JUSQU'À LA VENTE**  
*sauf si changement de réglementation ou de référentiel technique en vigueur entre le diagnostic et la mise à jour*

**TERMITES Etat relatif à la présence de Termites dans le bâtiment**



Référentiel : Articles R. 133-1 à R 133-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, Décret n° 2006-1653 du 21 décembre 2006, Arrêtés du 30 octobre 2006 et du 29 mars 2007, Norme AFNOR NF P 03-201

Valable 6 mois

**AMIANTE Repérage Amiante en vue de la vente d'un immeuble bâti**



Référentiel : Articles R. 1334-14 à R. 1334-29 du Code de la Santé Publique, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêtés du 12 décembre 2012, Norme AFNOR NF X 46-020

Pas de limite de validité sauf si évolution règlementaire

**PLOMB Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)**



Référentiel : Articles R. 1334-10 à R. 1334-12 du Code de la Santé Publique, Arrêtés du 25 avril 2006 et du 21 novembre 2006, Norme AFNOR NF X 46-030

Valable 1 an pour les VENTES et 6 ans pour les LOCATIONS si le constat est positif - Pas de limite de validité si le constat est négatif

## DPE Diagnostic de Performance Energétique (DPE)



Référentiel : Articles R. 134-1 à R. 134-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

Valable 10 ans

## ÉLECTRICITÉ Etat de l'installation intérieure d'Electricité



Référentiel : Articles R. 134-10 à R. 134-13 du Code de la Construction et de l'Habitation, Arrêté du 8 juillet 2008, Décret n° 2008-1175 du 13 novembre 2008, Norme AFNOR NF C 16-600

Valable 3 ans pour les VENTES et 6 ans pour les LOCATIONS

## GAZ Etat de l'installation intérieure de Gaz



Référentiel : Articles R. 134-6 à R. 134-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, Décrets n° 2006-1147 du 14 septembre 2006 et n° 2006-1653 du 21 décembre 2006, Arrêté du 6 avril 2007, Norme AFNOR NF P 45-500

Valable 3 ans pour les VENTES et 6 ans pour les LOCATIONS

## RISQUES Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS)



Référentiel : Articles L. 125-5 et R. 125-26 du Code de l'Environnement, arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005, arrêté du 18 décembre 2017

Valable 6 mois

### ■ ASSURANCE & CERTIFICATION DU CABINET

**ASSURANCE** Assuré en RC par ALLIANZ : Police 55756556 - Montant de garantie 1.500.000 €

**CERTIFICATION** Diagnostiqueurs certifiés par « Bureau VERITAS Certification France » (ou autre organisme)

### ■ DÉROULEMENT DE LA MISSION

- . En préalable à l'intervention, le Client fournit au diagnostiqueur une copie de tous les diagnostics précédemment réalisés sur le bien
- . Le Client permet le libre et complet accès du diagnostiqueur à l'ensemble des locaux à contrôler et, dans le cas de plafonds d'une hauteur > 3,50 m, lui fournit les moyens d'accès nécessaires
- . Déplacement du diagnostiqueur à l'adresse du bien
- . Réalisation du (des) diagnostic(s) du bien
- . Si diagnostic Amiante (VENTE, DAPP, DTA) : prélèvements éventuels par le diagnostiqueur, d'échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante aux fins d'analyse en Laboratoire
- . Si diagnostic DPE : le Client fournit au diagnostiqueur le relevé des consommations énergétiques du bien en quantités et par énergie, pour les 3 dernières années pleines (uniquement pour les locaux commerciaux ou professionnels, les logements d'avant 1949 et les logements équipés d'un mode de chauffage collectif)
- . Rédaction et envoi du rapport au Client

### ■ DÉFINITION DU BIEN

- . Propriétaire : idem en-tête
- . Situation : 23 rue Michel Fournier – 12100 – CAPDENAC GARE
- . Désignation : 1 maison T7 – 180m<sup>2</sup> - construction d'avant 1949

## ■ DÉFINITION & MONTANT DE LA MISSION

. Maison T7 : Termites + Amiante + Plomb + DPE + Electricité + Gaz + ESRIS

L'ensemble : **forfait** **780,00 €TTC**

**Remise 20% - 156,00 €TTC**

**TOTAL 624,00 €TTC**

## ■ FRAIS ÉVENTUELS D'ANALYSES AMIANTE EN SUPPLÉMENT

. Frais d'analyse prélèvements en Laboratoire Agréé COFRAC : *par analyse* **70,00 €TTC**

## ■ CONDITIONS DE RÈGLEMENT

. Pour les particuliers : règlement possible en plusieurs fois SANS FRAIS (\*)



Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments dévoués.

## Le Cabinet Socobois



## Le Client

Pour acceptation du devis, merci de nous en retourner un exemplaire dûment complété :

Écrire la mention « Bon pour Mission » : .....

Date + Nom : .....

Signature : .....

Prix TTC : TVA 20% incluse – Prix HT : TVA 20% en sus – Devis valable 1 mois, exclusivement pour une intervention en une seule fois et non cumulable avec toute autre offre – Comprend une 1ère mise à jour gratuite des diagnostics périmés, sauf si changement de réglementation ou de référentiel technique en vigueur entre le diagnostic et la mise à jour, auquel cas il s'agira d'un nouveau diagnostic payant – Il ne sera pratiqué aucun escompte pour paiement anticipé ou comptant – (\*) : La possibilité de paiement en plusieurs fois sans frais s'applique uniquement aux particuliers, à partir d'un montant de 300 €TTC et ne constitue pas une offre de crédit gratuit mais une facilité de paiement en plusieurs fois sans frais sur un délai maximal de 3 mois (voir conditions en agences)

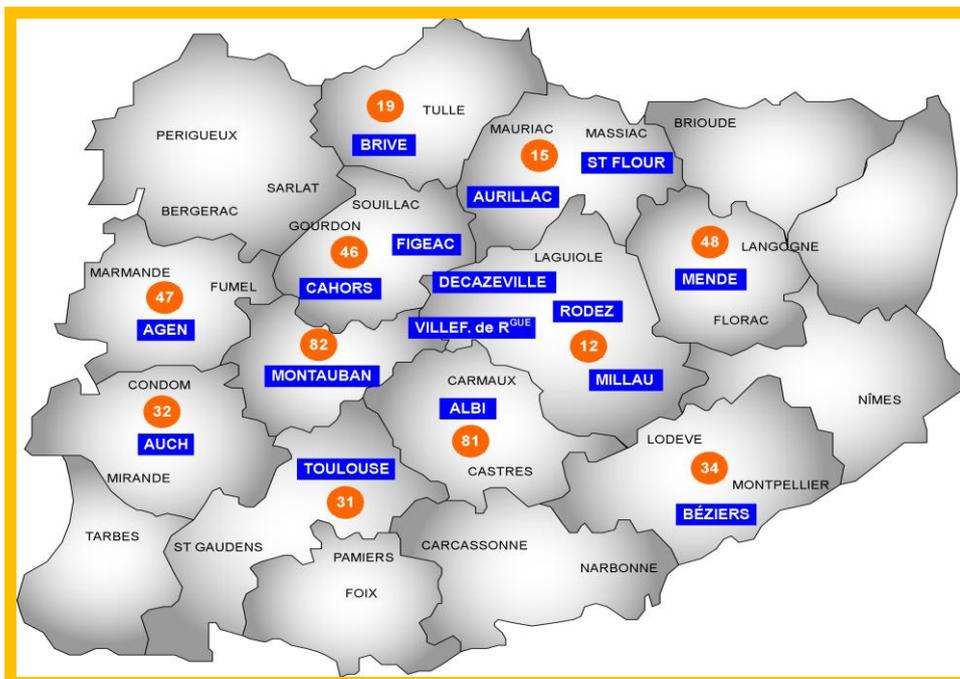
## ■ Pourquoi choisir SOCOBOIS :

socobois

### ▶ **Leader régional depuis 1999**

- 1 seul et même cabinet à votre service depuis 1999
- 1 cabinet indépendant et non pas une franchise
- 40 collaborateurs, 20 appareils plomb
- 16 agences locales pour une meilleure proximité et rapidité :

à votre service **1999**  
depuis



### ▶ **Un vrai service**

- Du **LUNDI** au **SAMEDI** et de **8 h à 19 h** sans interruption
- Des assistantes **parlant l'ANGLAIS COURANT**
- Intervention **en urgence** et rapport **sous 24 h**
- **Accompagnement** technique et législatif



### ▶ **Des vrais + financièrement**

- 1<sup>ère</sup> mise à jour **GRATUITE** de **TOUS** les diagnostics **JUSQU'À LA VENTE** (\*)
- Possibilité de règlement en **PLUSIEURS FOIS sans frais** (\*\*)

Mise à jour **GRATUITE**  
de **TOUS** les diagnostics  
**JUSQU'À LA VENTE**

Payez en **plusieurs fois**  
**sans frais**

### ▶ **Des vraies garanties**

- Assuré par **ALLIANZ** pour une garantie de **1.500.000 €**
- Tous nos diagnostiqueurs sont **FORMÉS, QUALIFIÉS** et sont **CERTIFIÉS** par **Bureau VERITAS Certification France** (\*\*\*)



(\*) : Sauf si changement de réglementation ou de référentiel technique en vigueur entre le diagnostic et la mise à jour, auquel cas il s'agira d'un nouveau diagnostic payant (\*\*) : La possibilité de paiement en plusieurs fois sans frais s'applique uniquement aux particuliers, à partir d'un montant de 300 € TTC et ne constitue pas une offre de crédit gratuit mais une facilité de paiement en plusieurs fois sans frais sur un délai maximal de 3 mois (voir conditions en agences) (\*\*\*) : Ou par un autre organisme certificateur accrédité